

<https://faubert.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article584>



GÉNÉRATION
2024

**Collège
Faubert**

3 Place Faubert - 69600
VILLEFRANCHE SUR SAONE
Tél : 04 78 68 27 12
Fax : 04 78 68 64 75
Courriel : 0091601@ac-lyon.fr

RENTREE 2018-2019

Informations essentielles

- Informations pratiques - notes d'infos familles -

Date de mise en ligne : vendredi 29 juin 2018

Copyright © Collège Faubert - Tous droits réservés

Vie scolaire

Matin

ARRIVEE DES ELEVES à 7h50.

- 7 h 55 – 1ère sonnerie
- 8 h – 8 h 55
- 9 h – 9 h 55
- Récréation 9 h 55 – 10 h 10
- 10 h 15 – 11 h 10
- 11 h 15 – 12 h 05

Après-midi

ARRIVEE DES ELEVES à 13h25.

- 13 h 30 - 1ère sonnerie
- 13 h 35 – 14 h 30
- 14 h 35 – 15 h 25
- Récréation 15 h 25 – 15 h 35
- 15 h 40 – 16 h 35
- 16 h 35 – 17 h 30

Les emplois du temps sont distribués aux élèves le jour de la rentrée, ainsi qu'un certain nombre de documents administratifs à remplir par les familles.

Les emplois du temps seront distribués aux élèves le jour de la rentrée, ainsi qu'un certain nombre de documents administratifs à remplir par les familles.

Nous demandons aux parents de lire attentivement le carnet de liaison où figure, entre autres, le **Règlement Intérieur** du collège. **Le carnet de liaison est remis aux élèves le jour de l'accueil.** Au cours de l'année, ce carnet est à consulter régulièrement..

Restaurant scolaire

*Le jour de l'accueil des élèves en septembre, une **fiche d'inscription** au restaurant sera remise à tous les élèves.*

Pour être inscrit, l'élève rend, dès le 6 septembre 2018, la fiche d'inscription remplie et la fiche de quotient familial (à retirer auprès de la CAF) au service gestion accompagnées de son carnet de liaison qui lui sera rendu avec le tampon "DP".

Un élève demi-pensionnaire n'est pas autorisé à changer de régime en cours de trimestre, cf *Règlement Intérieur*.

Un élève externe peut manger exceptionnellement au restaurant scolaire à condition d'informer le service gestion, la vie scolaire et en présentant le règlement du repas pour pouvoir être accueilli.

Livres & fournitures

Les livres sont prêtés aux élèves et doivent être rendus en parfait état à la fin de l'année scolaire. **Tout livre détérioré ou perdu entraînera une participation financière de la famille.** (Cf Règlement Intérieur).

Les fournitures scolaires sont à la charge des familles, voir la liste jointe.

Autres frais

Toutes les précisions vous seront communiquées dans la circulaire de rentrée (Adhésion au Foyer socio éducatif, etc...).

Fédérations de Parents d'élèves

Deux fédérations de Parents d'élèves sont existantes dans l'établissement : FCPE et PEEP

Certificats de scolarité - Bourse des Collèges

3 certificats de scolarité seront remis à TOUS les élèves, courant septembre.

Les familles gardent un original du certificat de scolarité. Faire des photocopies en fonction de vos besoins.

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

Demande de bourses : cette année la demande de bourse se fera en ligne. Un courrier contenant votre identifiant, votre mot de passe et la procédure d'inscription vous sera distribué avec les documents de rentrée.

Assurance – Accident scolaire

1. L'établissement ne collectera pas d'argent.
2. La famille remettra une attestation d'assurance scolaire au Conseiller Principal d'Education.

3. En cas d'accident de trajet ou à l'intérieur de l'établissement, **la famille fait sa déclaration auprès de son assurance** pour obtenir tout remboursement.

NE PAS OUBLIER DE SIGNALER au Secrétariat par écrit :

o sur le carnet de liaison : Un changement d'adresse

o sur le carnet de liaison : un n° DE TELEPHONE, fixe ou portable père et mère, nécessaire pour vous joindre en cas d'urgence

o faire une lettre : en cas de départ d'un élève.

« Bonne année scolaire ! »